



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2022-17

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 21 février 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

2022-17 : Règlement décrétant une dépense de 5 526 550 \$ et un emprunt de 5 526 550 \$ pour la réalisation de divers travaux de construction, de rénovation ou d'entretien de bâtiments municipaux, l'aménagement de parcs et autres sites de pratique d'activités sportives ou récréatives, l'achat, la fabrication et l'installation d'équipements et d'enseignes.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mars 2022.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entre en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 13 avril 2022.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**